



COMMUNE DE RUMIGNY

INFORMATIONS DE MARS 2025

Permanence des élus le mardi de 18h à 19h30
et de la secrétaire de mairie le vendredi de 9h à 12h
🌐 www.rumigny.fr ✉ mairie.rumigny@gmail.com
☎ 03 22 42 05 52

Calendrier

Lundi 3 : Jean-Philippe QUENNESSON vous propose les pizzas de La Toscane devant l'église vers 17h30.

Mercredi 5 : Ramassage bacs jaunes

Samedi 15 : Entrée en vigueur de l'accès aux déchèteries d'Amiens métropole exclusivement par QR Code. Voir ci-contre.

Mercredi 19 : Ramassage bacs jaunes

Jedi 20 : Ramassage des encombrants. Vous trouverez tous les renseignements concernant la réglementation liée au ramassage des encombrants, au verso de cette feuille bleue.

Vendredi 28 : Permanence de Madame Aurélie Bougrat de 9h30 à 11h30 à la Mairie pour répondre à toutes vos questions liées à l'urbanisme.

Dimanche 30 : Changement d'heure. À 2h, il faudra avancer d'une heure, il sera alors 3h.

ACCES AUX DECHETTERIES D'AMIENS METROPOLE PAR QR CODE

A partir du 15 mars, l'accès aux 4 déchetteries d'Amiens Métropole se fera **exclusivement par QR Code**.

Vous n'avez pas encore demandé votre QR Code ? Rendez-vous sur le site d'Amiens métropole pour en faire la demande, via l'adresse : <https://www.amiens.fr/Vivre-a-Amiens/Prevention-et-gestion-des-dechets/Decheteries>

Les Samedis Sport Santé

Amiens métropole organise des activités sportives certains samedis jusqu'en juin. Ainsi :

- **Samedi 1^{er} mars** « Functional Training » de 10h à 11h30. Rdv au gymnase rue Jules Ferry à Ailly-sur-Somme.
- **Samedi 22 mars** Hockey sur gazon de 9h à 10h30 et de 10h à 12h. Rdv au 18 rue Beaumarchais à Amiens.

Accès gratuit à ces activités et sur inscription (dans la limite des places disponibles), via QR Code ci-dessous ou par e-mail maisonsportsante@amiens-metropole.com ou par téléphone au 03 22 97 11 06.

Permanence Urbanism

Vendredi 28 mars de 9h30 à 11h30

Vous avez des projets de travaux : une extension, isolation ou autre ?

Mme Bougras, instructrice pour Amiens métropole des dossiers d'urbanisme, sera présente en mairie pour une permanence le vendredi 28 mars afin de vous aider dans la constitution de votre dossier.

Cette permanence a lieu de 9h30 à 11h30 sans rendez-vous.

Information Jeunesse Hauts-de-France

Le site du **Centre Régional Information Jeunesse Hauts-de-France** (CRIJ Hauts-de France), www.ij-hdf.fr centralise différentes aides comme l'accompagnement dans l'orientation, améliorer un CV, partir à l'étranger, rechercher une location, connaître ses droits, etc. Ce site recense également l'ensemble des dispositifs et aides financières pour les jeunes.

Service civique

Le service civique est une opportunité pour proposer des missions d'intérêt général de 6 à 12 mois à des jeunes de 16 à 25 ans (30 ans en cas de situation de handicap), sans condition de diplôme. Toutes les démarches à connaître à ce sujet sont accessibles sur le site <https://www.service-civique.gouv.fr/>

Tonte et travaux de bricolage

Les horaires à respecter concernant les tontes et les travaux de bricolage bruyants sont :

- ☞ du **lundi au vendredi** de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
- ☞ le **samedi** de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- ☞ le **dimanche** et les **jours fériés** de 10h00 à 12h00

ENCOMBRANTS

<https://www.amiens.fr/Vivre-a-Amiens/Gestion-des-dechets/Encombrants>

Les équipes de collecte ne prennent pas en charge les objets qui par leur dimension, leur poids ou leur nature ne peuvent pas être chargés dans le camion.

Les déchets de type verre, papier/carton, emballage et les ordures ménagères sont à mettre dans les bacs individuels ou dans les points d'apport volontaire dédiés à cet usage.

Les textiles (vêtements, chaussures, draps...), ne sont pas pris en charge par les encombrants et peuvent être apportés dans des points relais.

SONT ACCEPTÉS :

- Mobilier d'intérieur monté ou démonté (armoire, commode, lit, étagère, matelas, tapis, canapé...)
- Electroménager (lave-linge, lave-vaisselle, réfrigérateur, gazinière...)
- Electronique (télévision, ordinateur...)
- Mobilier de jardin (chaises, tables, chaises longues...)
- Gros cartons (supérieur à 1m³)
- Vélo
- Poussette, landau
- Evier en inox

SONT REFUSÉS :

- Déchets de construction (gravats, placo, ciment, briques, PVC, isolant, carrelage, tuiles, plan de travail, lino, parquet, gouttière, moquette...)
- Meubles en céramique (baignoire, évier, lavabo, siège de toilette...)
- Portes, fenêtres, volets, tapisserie murale, douche
- Ferraille (hors mobilier), barbecue, radiateur non électrique
- Déchets dangereux (pot de peinture, aérosols, amiante, gaz, solvant, huile de vidange...)
- Pièces automobiles (pneu, pare-chocs...), et appareils à moteur (tondeuse, cyclomoteur...)
- Déchets verts, sacs ordures ménagères, palette de bois, caddy...

CONSIGNES :

- Les encombrants doivent être présentés sur la voie publique (en général sur le trottoir ou accotements de la voirie), en évitant au maximum de gêner la circulation piétonne. **Tous les encombrants déposés sur terrain privé ne sont pas collectés.**
- Les encombrants sont à sortir avant 5h du matin ou après 19h s'ils sont sortis la veille. L'équipe de ramassage passe dans la journée.
- Les matelas doivent être présentés ficelés, roulés ou pliés.
- L'ensemble de vos encombrants, présentés le jour du rendez-vous, ne doit pas dépasser 3m³ (3m de long sur 1m de haut et 1m de large).

Attention ! Les dépôts sauvages sur la voie publique sont passibles d'une **amende pouvant aller jusqu'à 450€**. Le dépôt sauvage sur les points d'apport volontaire est également interdit.